

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue le lundi, 10 juin 2024, à 19h30, au local du Chalet des Loisirs, situé au 1 A rue Viger, Dosquet, conformément aux dispositions du Code municipal de la province du Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Aglaée D'Auteuil
Audrey Charest
Sylvain Proulx
Michel Moreau
Justine Bouchard
Absent : Mathieu Lavigne

Assistance : 0

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée, également présent.

Madame Jolyane Houle, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2024.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Résolutions en lien avec le dossier comptable. (aucun point)
3. Dépôt du rapport financier 2023.
4. Ressources humaines.
5. Fin de la séance.

24-06-9777

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Proulx ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que déposé et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

24-06-9778

RAPPORT FINANCIER.

ATTENDU QUE la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette a déposé les états financiers terminés au 31 décembre 2023 à la Municipalité de manière préalable et que ceux-ci sont prêts;

ATTENDU l'avis prévu au Code municipal art. 176.1;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU à l'unanimité D'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3.

Adoptée

24-06-9779

EMBAUCHE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'embauche de monsieur Guillaume Turcotte au poste de préposé aux travaux publics à l'échelon 5.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS :

24-06-9780

FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par madame Aglaée D'Auteuil, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 19h48.

Adoptée

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale